

PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2020

À une séance ordinaire à huis clos du conseil municipal tenue le 16 mars 2020 à 20 h 00 à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{me} JULIE NADAU, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

2020-03-027

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2020-03-028

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2020

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020 dont les membres du conseil ont reçu la copie dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture, soit adopté.

2020-03-029

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 29 février 2020, totalisant une somme de 55 618,61 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 55 618,61 \$.

2020-03-030

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 206 488,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2019;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2020-03-031

PERSONNE DÉSIGNÉE AU NIVEAU LOCAL EN MATIÈRE DE GESTION DE COURS D'EAU

Attendu que selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC de Kamouraska, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas

d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente;

Attendu que selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé désigné à cette fin par la MRC;

Attendu que les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. Roger Thériault, responsable des travaux publics, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcles et pour l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

2020-03-032

MANDAT À LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À TRANSMETTRE À LA MRC DE KAMOURASKA L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Attendu qu' un dernier avis a été envoyé par courrier recommandé le 14 février 2020 aux propriétaires en dette envers la Municipalité ;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate la secrétaire-trésorière adjointe à déposer la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

2020-03-033

MANDAT POUR ASSISTER À LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Richard Caron, maire, et/ou M. Gilles Beaulieu, conseiller, soient mandatés pour assister à la vente d'immeubles sis sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska pour non-paiement de taxes qui aura lieu le 11 juin 2020 afin d'acquérir les immeubles pour et au nom de la Municipalité, si évidemment, il n'y a pas preneur.

2020-03-034

PROCLAMATION DU MOIS D'AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Attendu que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

- Attendu que** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;
- Attendu qu'** environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;
- Attendu que** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;
- Attendu que** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;
- Attendu que** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;
- Attendu que** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE la Municipalité encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

2020-03-035

AUTORISATION D'ACCÈS À CLICSÉQR POUR L'ADMINISTRATION

- Attendu que** la résolution 2020-02-020 nomme Madame Maryse Ouellet en tant que directrice générale à la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska en remplacement de Madame Josée Thériault, pour une période indéterminée;
- Attendu que** Madame Maryse Ouellet, doit avoir accès à Revenu Québec ou à CLICSÉQR pour pouvoir apporter des ajouts de données sur différentes plateformes du PGAMR;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Madame Maryse Ouellet, directrice générale à agir, au nom de la municipalité en

tant que représentante et gestionnaire du compte et demande au Ministère du Revenu du Québec ou à CLICSÉCUR de lui procurer un code qui lui donnera ainsi accès aux différentes plateformes;

QUE le conseil demande la révocation de la procuration ou mandat accordé à Constance Gagné étant une ancienne directrice générale de la municipalité qui a quitté depuis plusieurs années.

2020-03-036

SALLE ANDRÉ-GAGNON DE LA POCATIÈRE – PROJET D'AGRANDISSEMENT, DE MODERNISATION ET CAMPAGNE DE FINANCEMENT MAJEURE

Attendu que la salle André-Gagnon est à vocation supra régionale;

Attendu que le nouveau bâtiment aura des effets positifs et tangibles pour toute la communauté citoyenne et les organisations culturelles de la région;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise une contribution financière de 300,00 \$.

2020-03-037

FONDATION HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA – CAMPAGNE ANNUELLE DES MEMBRES

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adhère à la Fondation Hôpital Notre-Dame-de-Fatima à titre de membre corporatif au coût de 75,00 \$.

2020-03-038

CAMPAGNE DE FINANCEMENT LES P'TITS GOBE-LAIT

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska encourage *Les P'tits Gobe-Lait*, groupe d'entraide en allaitement maternel au Kamouraska en offrant un don de 25,00 \$.

2020-03-039

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-PASCAL

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue de façon financière en octroyant un montant de 25,00 \$.

2020-03-040

ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. – RENOUVELLEMENT POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska répond favorablement au renouvellement de l'adhésion d'*Action chômage Kamouraska Inc.* pour l'année 2020 au montant de 50,00 \$

VARIA

2020-03-041

**ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU
KAMOURASKA EST INC. (APHK) – SOUPER BÉNÉFICE**

Attendu que le souper bénéfice qui devait avoir lieu le samedi, 14 mars 2020 a été annulée en raison de la COVID-19;

Attendu que lors de la rencontre préparatoire du 24 février 2020, le conseil a pris la décision de faire l'achat de deux billets pour le souper bénéfice;

Attendu que malgré l'annulation du souper, le conseil remet le coût des billets en don.

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal contribue financièrement en remettant un montant de 30,00 \$ en don.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-03-042

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 25.

Richard Caron, maire

Roxanne Morin,
secrétaire-trésorière adjointe